

Projet de motion

M 8

Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : STOP aux dépenses !

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- Les montants très élevés engagés dans des procédures judiciaires ouvertes tous azimuts contre des journalistes et des médias par le Conseil administratif et le secrétaire général ;
- Les récentes décisions de justice défavorables au Conseil administratif et au secrétaire général ;
- Le dépassement budgétaire significatif, pour ces motifs, constaté dès l'exercice 2021, environ CHF 60'000.- ayant été dépensés en à peine plus de trois mois ;
- Le provisionnement récent d'un montant considérable de CHF 250'000.- dans ce contexte en prévision de dépenses futures du même type ;
- La disproportion des moyens engagés par le Conseil administratif au regard des objectifs qu'il explique poursuivre,

invite le Conseil administratif

- à changer de stratégie pour stopper immédiatement les dépenses inutiles, notamment en mettant un terme aussitôt que possible aux procédures judiciaires engagées contre des médias et des journalistes ;
- à informer par anticipation la commission Finances, administration et économie du Conseil municipal de tout éventuel dépassement budgétaire dans ce contexte en 2022 et à l'avenir, pièces à l'appui.